Séance ordinaire du 9 novembre 2020

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 9 novembre 2020, via visioconférence.

À laquelle sont présents à cette visioconférence les membres du conseil, chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège # 1
Madame Élisabeth Prud'homme, conseillère au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3,
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège # 4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

2020-11-245 **<u>Ouverture de la séance</u>**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h45 sous la présidence du maire, Yves Germain. Assiste également à la séance, par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace ne possède pas de salle de conseil dédiée pour la tenue des séances publics, d'ordre général, le conseil utilise les locaux de l'école primaire Germain-Caron;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité

2020-11-246 **<u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
   - 4.1 Mandat au conseiller juridique
   - 4.2 Procureur à la Cour municipale
   - 4.3 Emprunt temporaire pour règlement 358-2020 (projet Pont-Barrage Lac-Rouge)

4.4 Projet Pont-Barrage Lac-Rouge (appel d'offre par invitation)
5. **FINANCE**
5.1 Adoption des comptes
5.2 Dépôt des états comparatifs
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
7.1 Entretien du chemin du Lac-Rouge
7.2 Modification – Règlement 339-2019 (emprunt projet AIRRL-2018-512 – Chemin de Lanaudière Phase 2)
7.3 Programmation TECQ 2019-2023
7.4 Paiement décompte # 1 RIRL-2017-726B (route 349)
7.5 Paiement décompte # 1 AIRRL-2020-616 (chemin et traverse du Portage)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (cadets policiers)
8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (compensation à Ville St-Gabriel)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (octobre)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
11.1 Représentants officiels de la bibliothèque
11.2 Projet site récréotouristique au 531 rue Principale
11.3 Adhésion à la Fédération Canot-Kayak
11.4 Nomination d'un comité des Ainés (es)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité

2020-11-247 **<u>Adoption du procès-verbal</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire, tenue le 13 octobre 2020 et de la séance extraordinaire, tenue le 22 octobre 2020, soient adoptés tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2020-11-248 **<u>Mandat au conseiller juridique</u>**

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ :

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 6 octobre 2020, valide pour toute l'année 2021;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, et résolu d'adopter :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 6 octobre 2020 pour un montant de 250,00$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-11-249 **<u>Procureur à la Cour municipale</u>**

ATTENDU que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, et résolu d'adopter :

QUE la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;

- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;

- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;

- toute rencontre avec les élus, à la démarche de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

- le tout pour un montant global et forfaitaire de 500,00 $ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adopté à l'unanimité

2020-11-250 **Emprunt temporaire pour règlement 358-2020 (projet Pont-Barrage Lac-Rouge)**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 358-2020, intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 640 515 $ afin de municipaliser une partie du chemin du Lac-Rouge et y effectuer des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge* » dont l'objet est de permettre de financer l'aménagement de la section de chemin à municipaliser au bénéfice du secteur des riverains du Lac-Rouge et du secteur des utilisateurs du chemin du Lac-Rouge dans le domaine en développement depuis 2007.

CONSIDÉRANT l'ampleur des investissements à faire dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 15 octobre 2020, annonçant l'approbation d'une dépense et d'un emprunt de 369 000 $, à l'exclusion toutefois de l'article;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit honorer ses engagements envers ses fournisseurs en attente de la possibilité de financer cet emprunt à long terme au nom des secteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame la conseillère Julie Maurice, appuyé madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité procède à un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, pour un montant ne dépassant pas 369 000 $, afin de payer les travaux en attendant le financement permanent dans le cadre des travaux de réfection du pont (ingénierie) et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge;

QUE cette somme sera remboursée, au plus tard, le 09 novembre 2021;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE les intérêts soient payables mensuellement;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière et à la comptabilité.

Adopté à l'unanimité

2020-11-251 **Projet Pont-Barrage Lac-Rouge (appel d'offre par invitation)**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 358-2020, intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 640 515 $ afin de municipaliser une partie du chemin du Lac-Rouge et y effectuer des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge* » dont l'objet est de permettre de financer l'aménagement de la section de chemin à municipaliser au bénéfice du secteur des riverains du Lac-Rouge et du secteur des utilisateurs du chemin du Lac-Rouge dans le domaine en développement depuis 2007.

CONSIDÉRANT la réception de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 15 octobre 2020, annonçant l'approbation d'une dépense et d'un emprunt de 369 000 $, à l'exclusion toutefois de l'article;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape à franchir dans le dossier est l'attribution d'un contrat avec une firme d'ingénierie pour préparer des plans et devis pour la réfection du pont, ainsi que pour assurer la responsabilité du processus d'appel d'offre pour construction et la surveillance du chantier total pont et structure de retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Yves Germain et la directrice générale, madame Chantale Dufort, à procéder à l'appels d'offres de service professionnel par invitation avec recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basés sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, auprès d'une firme d'ingénierie pour les mandater à préparer des plans et devis pour la réfection du pont, ainsi que pour assurer la responsabilité du processus d'appel d'offre pour construction et la surveillance du chantier total pont et structure de retenue;

DE nommer les trois membres du comité de sélection qui procédera à l'évaluation de toutes les soumissions conformes et ce, à partir des critères de qualité définis dans le devis d'appel d'offre de service professionnel en ingénierie par invitation comme suit :

- Chantale Dufort, pour la municipalité à titre de secrétaire du comité
- François Fortin, pour l'Association des propriétaires du Lac Rouge
- David Bertrand, pour l'Association des propriétaires du Lac Rouge.

Adopté à l'unanimité

2020-11-252 **Adoption des comptes**

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu que la liste des factures courantes, au 6 novembre 2020, totalisant 120 655.69 $, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques et prélèvements bancaires, du 1er au 30 octobre 2020 totalisant 444 318.68 $ et des salaires nets totalisant 17 245.65 $.

Adopté à l'unanimité

Dépôt **États comparatifs (2019 vs 2020 vs budget 2020)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport des états comparatifs au 31 décembre 2020.

2020-11-253 **Entretien du chemin du Lac-Rouge**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2020 pour la pulvérisation du chemin du Lac-Rouge de 8 500 $;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., de Saint-Gabriel de Brandon, datée du 26 octobre 2020, au montant de 8 400 $ (avant les taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu

QUE le conseil entérine la décision prise par Yves Germain, maire, et Chantale Dufort, directrice générale, d'autoriser l'exécution des travaux;

QUE Chantale Dufort, directrice générale, soit autorisée à faire le paiement à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc. et ce, à même le fonds général.

Adopté à l'unanimité

2020-11-254 **Modification – Règlement 339-2019 (emprunt projet AIRRL-2018-512 – Chemin de Lanaudière Phase 2)**

ATTENDU QUE le règlement 339-2019, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 706 632 $ et un emprunt de 529 974 $ pour des travaux de voirie sur le chemin Lanaudière* » ordonnant des travaux de 706 632 $ et décrétant un emprunt de 529 974 $ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 8 juillet 2019.

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

QUE l'article 3 du règlement 339-2019 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 3

Le conseil de la municipalité de Saint-Didace est autorisé à dépenser une somme de 726 496 $ pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 4 du règlement 339-2019 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 529 900 $ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 196 569 $ provenant du fonds général.

Adopté à l'unanimité

2020-11-255 **Programmation TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

2020-11-256 **Paiement décompte # 1 projet RIRL-2017-726B (route 349)**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour le MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux de réfection de la route 349, pour le paiement du décompte # 1 de l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à exécuter le paiement du décompte # 1 au montant de 115 987.66 $ à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., projet financé par le règlement d'emprunt 356-2020 et lié à un prêt temporaire avec la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière (résolution 2020-08-171).

Adopté à l'unanimité

2020-11-257 **Paiement décompte # 1 projet AIRRL-2020-616 (chemin et traverse du Portage)**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour le MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux de réfection du chemin et de la traverse du Portage, pour le paiement du décompte # 1 de l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à exécuter le paiement du décompte # 1 au montant de 197 316.16 $ à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., projet financé par le règlement d'emprunt 355-2020 et lié à un prêt temporaire avec la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière (résolution 2020-09-210).

Adopté à l'unanimité

2020-11-258 **Gestion du Lac-Maskinongé (cadets policiers)**

PRÉSENCE DE CADETS POLICIERS AU DÉBARCADÈRE À BATEAUX DU RANG SAINT-AUGUSTIN, EN COLLABORATION AVEC UNE OU DES MUNICIPALITÉS VOISINES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que sous la recommandation du Comité du Lac Maskinongé, d'autoriser la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, de confirmer à la MRC de d'Autray, d'obtenir le service de cadet policier à temps partiel soit à 25% de ses tâches et représentant un montant de 2 500$, pendant la saison estivale 2021 pour le site du débarcadère à bateaux de la Municipalité sur le rang St Augustin.

Adopté à l'unanimité

2020-11-259 **Gestion du Lac-Maskinongé (compensation à Ville St-Gabriel)**

GESTION DU LAC MASKINONGÉ : COMPENSATION À LA VILLE DE SAINT GABRIEL QUANT À LA REDIRECTION DES MISES À L'EAU VERS LE DÉBARCADÈRE DU RANG ST-AUGUSTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que sous la recommandation du Comité du Lac Maskinongé, d'autoriser la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon de débourser une compensation au montant de 4 280$ provenant des sommes réservées à la Gestion du lac Maskinongé, à la Ville de St-Gabriel, quant à la perte de revenus due à la redirection des mises à l'eau au débarcadère du rang St Augustin.

Adopté à l'unanimité

Dépôt **Dépôt du rapport sur l'émission des permis**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois d'octobre 2020.

2020-11-260 **Représentants officiels de la bibliothèque**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, et résolu que la nomination de Mme Jocelyne Bouchard comme représentante de la municipalité et de M. Robert Roy comme coordonnateur de la bibliothèque soient reconduit. Le conseil profite de l'occasion pour féliciter le comité bibliothèque pour l'excellent travail exécuté.

Adopté à l'unanimité

2020-11-261 **Projet site touristique au 531 rue Principale**

CONSIDÉRANT que le projet émerge d'une volonté de collaboration entre la Municipalité de Saint-Didace et de l'organisme AGIR Maskinongé;

CONSIDÉRANT les recommandations de la première rencontre du comité de travail composé de membres des deux organismes en date du 6 octobre dernier;

CONSIDÉRANT les partenaires veulent transformer le bâtiment et le terrain, situé au 531 rue Principale, pour arriver à la création d'un site récréotouristique d'interprétation historique et environnemental du bassin de la rivière Maskinongé, sous des allures éducatives, récréatives, touristiques et communautaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de rassembler des appuis et des partenaires financiers pour permettre la réalisation de ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT la possible effervescence du projet pour les entreprises locales de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

D' autoriser madame Chantale Dufort, directrice générale, à présenter et signer une demande de subvention auprès de la MRC de D'Autray dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales pour financer une étude de faisabilité auprès d'un architecte. Cette étude permettra d'établir un document d'avant-projet qui servira de canevas de base pour poursuivre le rassemblement d'appuis et de partenaires financiers nécessaire à la réalisation du projet. Selon le budget préliminaire du projet de 10 000 $, le conseil accepte d'assumer 40 % des coûts à même le fonds général su budget 2021.

Adopté à l'unanimité

2020-11-262 **Adhésion à la Fédération Canot-Kayak (531 rue Principale)**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un accès à la rivière au 531 rue Principale déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (résolution 2020-10-239);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

D' adhérer à la Fédération Canot-Kayak qui assurera un rôle de premier plan dans l'identification sécuritaire du site et du parcours nautique. Cette adhésion ce fait grâce à l'acceptation d'un contrat de service d'expertise technique, daté du 4 novembre 2020, pour la caractérisation de la rivière Maskinongé au coût approximatif de 3 300 $;

D' autoriser la directrice générale, madame Chantale Dufort, à exécuter le paiement à même le projet global déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, s'il s'avère refusé, ce montant sera assumé par le fonds général.

Adopté à l'unanimité

2020-11-263 **Nomination d'un comité des Ainés**

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite mettre en place un nouveau comité consultatif relatif à tous les sujets liés aux offres d'activités ou de supports aux ainés dans la municipalité de Saint-Didace;

CONSIDÉRANT que ce type de mandats des membres du conseil aux comités de la Municipalité donne droit à la rémunération prévue à l'article 6 du règlement 337-2019;

CONSIDÉRANT que le maire et la directrice générale sont membres d'office de tous les comités sans droit de vote et que le fonctionnaire responsable du service est membre non votant du ou des comités relevant de son Service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu

QUE la conseillère, madame Jocelyne Calvé, soit nommée sur le comité des Ainés, comme représentante au nom de la Municipalité;

QUE madame Sylviane Paquette et monsieur Gilles Brassard soient nommés sur le comité des Ainés, comme représentants non élus. Ce mandat est attribué pour deux ans.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Sur le site internet de la municipalité de Saint-Didace les citoyens ont été invités à poser leurs questions via courriel à info@saint-didace.com.
La directrice générale confirme qu'elle n'a aucune question à transmettre aux élus.
Les élus n'ont pas d'autres questions non plus.

2020-11-264 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 06.

Adopté à l'unanimité

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.